

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [9]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Un grand féministe

Maurice VEILLARD, docteur en droit, s'est éteint cet été. Ancien président de la Chambre pénale des mineurs, il a consacré sa vie aux autres. Fondateur de plusieurs associations familiales, soutien de celles qu'il n'avait pas créées lui-même, il n'a cessé de les encourager de son incroyable vitalité : le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, Pro Familia, l'Ecole des parents — pour n'en citer que quelques-unes — ont bénéficié de son inlassable et active fidélité. Jeune à passé 80 ans, il parcourait encore le canton, donnant ici un cours de droit, participant là à une séance de comité, quand il n'allait pas plus loin, outre-Sarine, prendre part aux travaux d'une commission d'experts. Un esprit si ouvert aux autres, si profondément persuadé de l'égale valeur des êtres, si conscient des discriminations de toutes sortes, devait inévitablement être aussi féministe ; et il l'a toujours été puisqu'en 1919, il faisait déjà partie du comité de l'Association Suisse pour le suffrage féminin.

Madeline Diener à la Galerie de l'Eglantine

Du 5 au 27 octobre, Madeline Diener exposera à la rue de l'Eglantine 6, à Lausanne. Mi-Zurichoise, mi-Saint-Galloise, Madeline Diener fait ses classes à Lausanne dès l'âge de 5 ans ; à 18 ans, deux semestres de Beaux-Arts qui l'ont marquée : elle a la joie de travailler avec Casimir Reymond et Marcel Poncet, elle découvre la gravure avec Bischoff et Violette Diserens. Désirant trouver son indépendance le plus vite possible, Madeline Diener s'en va faire un apprentissage de dessinatrice sur tissus à St-Gall ; mais, trois ans après, plus de dessin textile ; une vie riche d'expériences diverses, de voyages, de rencontres commence : Provence, Ombrie, Vendée, Sahara, Angleterre... Madeline Diener fait de la céramique à Assise, de la mosaïque à Murano, des aménagements de chapelles à Aix-en-Provence, des ménages à Londres !

Dès 1961, elle s'établit à Paris pendant l'année scolaire et aux vacances revient en Suisse ; elle enseigne à Paris, est animatrice d'organisations socio-culturelles ; l'été, elle enseigne encore... à La Sage, où, depuis plusieurs années, des en-

fants d'abord, puis des adultes ont eu la joie de « créer » avec elle, mosaïques, tapisseries, gravures...

Très intéressée par l'art religieux, Madeline Diener a collaboré avec d'autres, artisans au renouvellement des « objets religieux » : crèches, crucifix, statues. Témoignage, le Chemin de Croix de l'Eglise du St-Rédempteur à Lausanne, une statue de la Vierge à l'église du Pont, pour ce qui est de la Suisse.

Première sur quatre-vingt-dix candidats

Désireux d'« animer » et de décorer les niveaux du Centre hospitalier universitaire vaudois, l'Etat avait ouvert un concours. Christiane Cornuz, peintre, est sortie première : son projet « SPES » est l'une des œuvres retenues par le jury, il décorera l'étage de la direction du CHUV, sur un mur de 30 mètres. Christiane Cornuz avait déjà obtenu un premier prix de décoration murale en 1962, mais son projet n'avait pas été réalisé ; elle a obtenu à deux reprises une bourse fédérale. L'art de Christiane Cornuz convient bien à la décoration, elle sait jouer des couleurs et des surfaces, des grandes surfaces ; nous la félicitons de son prix et nous réjouissons de voir son œuvre se réaliser.

Au Lyceum-Club

Vendredi 15 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Montage audio-visuel de Mme Cornu-Pochat, « Philippines et Japon ». Vendredi 22 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Causerie, André Durussel (signature), « JOB éprouvé ». Du samedi 23 septembre, à 15 heures, au samedi 7 octobre, à 17 heures, entrée libre : Exposition William Rivier (Vernissage à 15 heures), causerie avec piano. Vendredi 6 octobre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3. — : Causerie Hélène Cingria, « La vie artistique et littéraire en Suisse romande au début du XX^e siècle ».

Une femme à la présidence de la Société suisse des écrivains

La SSE a tenu son assemblée générale à Lausanne à fin juin, à l'aula de l'EPFL en présence du Conseiller fédéral G.-A. Chavallaz. Theo Candinas, écrivain romanche, arrivait au bout de son mandat présidentiel ; on choisit pour lui succéder

la poétesse romande Mousse Boulanger, de Mézières. Chacun connaît la voix d'or de Mousse par ses émissions littéraires à la radio ; elle et son mari, Pierre Boulanger, font partie de ces troubadours modernes qui vont par les chemins disant des poèmes ; poèmes des écrivains qu'ils aiment et poèmes de Mousse, fins et sensibles. Toutes nos félicitations à Mousse Boulanger pour sa nouvelle fonction.

Simone Chapuis

Neuchâtel

Au Grand Conseil

Mieux vaut tard que jamais
et moins que rien du tout

La modification de la loi fédérale sur le droit de filiation fait un devoir aux cantons de créer les moyens qui rendent possible l'application des mesures sociales dérivant de ce nouveau droit, parmi elles l'aide aux personnes qui obtiennent difficilement le versement des pensions alimentaires qui leur sont dues. Ici, les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, des Grisons et la Ville de Zurich avaient déjà pris les devants et institué, chacun à sa manière et selon ses possibilités, un dispositif adéquat. L'Etat de Neuchâtel, quant à lui, traînait sur le long banc, depuis 1975, une motion du député radical, Me Maurice Favre, préconisant la création, par l'Etat, d'un service analogue. Or, la motion de Me Favre vient enfin d'obtenir gain de cause, en fonction de ce nouveau droit de filiation. Dans sa session extraordinaire de juin, le Grand Conseil neuchâtelois a donné son accord, par 78 voix

**Abonnement
fin 1978**

Fr. 10.—

*Vous serez heureuse
d'offrir ou de présenter
FEMMES SUISSES à vos
amies et connaissances.*

*Merci de votre
collaboration.*

contre 17, à la création d'un Service cantonal des mineurs. Le oui n'a toutefois pas été accordé sans réticences : les engagements financiers envisagés (avances prévisibles : Fr. 500 000.—) et les montants récupérables (estimés à Fr. 200 000.— environ) ne seraient-ils pas trop optimistes ? Le projet n'est pas extensif et présente certaines limites et imperfections. En outre, il exige une demande d'intervention auprès de l'Etat, susceptible de dissuader un intéressé trop timide pour s'annoncer. Dans les rangs féminins, en revanche, quelques observations nettement favorables : ce service répond à un réel besoin ; la solidarité familiale doit trouver le soutien de la solidarité sociale. Quant à Me Favre, il se dit « assez satisfait des lenteurs mises par l'Etat à répondre à la motion qui me fait passer du clan des fantaisistes impénitents au rang des personnes sérieuses » (!)

Petit succès qui nous avance d'un jalon sur la voie des conquêtes sociales.

Mort et enterrement le Parlement de femmes !

Un Collège de femmes, parallèle au Grand Conseil, pour prendre des décisions en commun ? Nous l'avons déjà relaté à deux reprises à propos de ce projet original présenté au Grand Conseil en juin 1977 par Me Maurice Favre (toujours le même !) pour faciliter et encourager la représentation féminine au législatif cantonal. Cette motion vient d'être débattue en session extraordinaire du Grand Conseil, en juin dernier. La commission chargée de l'étudier a conclu, au nom de sa majorité, que la création d'un organe nouveau qui dissocierait plus encore qu'aujourd'hui les femmes n'est pas le moyen de les mieux intégrer, bien qu'elle ait le mérite de poser le problème de la sous-représentation féminine au législatif. La minorité de la commission rapporta dans un sens moins négatif : ce projet s'inspire du principe méritoire de l'égalité en droit des sexes, mais il n'émane pas de milieux féminins et instituerait une diffé-

renciation préférentielle pour les femmes, lesquelles disposeraient d'un Collège pour elles en plus du Grand Conseil.

Aucune députée n'exprima à la tribune son accord avec le projet : Comment trouver 41 femmes pour ce Collège quand les partis ne mettent en liste que si peu de candidates et que le nombre des élues est si faible ? Nous n'avons pas besoin d'un Conseil de femmes pour prendre nos responsabilités ! L'initiative doit venir des femmes. Un Collège de femmes entérinerait une ségrégation et serait loin de favoriser la collaboration hommes/femmes.

Par 66 voix contre 21 le projet d'un Collège de femmes fut enterré bien que l'on eût reconnu sa louable intention.

Résultat malgré tout pas trop décevant et révélateur d'une légère évolution pro-féministe chez ces messieurs.

Distinctions

Le nom de Monique Laederach, écrivain et poète, est déjà bien connu. Son activité littéraire, pièces radiophoniques, traductions d'ouvrages, recueils de poèmes l'ont popularisé. Le Prix Schiller lui a été attribué pour ses derniers poèmes : « J'habiterai mon nom ».

Tous les trois ans, les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Lausanne et Neuchâtel décernent un prix pour encourager la parution en Suisse romande d'ouvrages littéraires ou artistiques et stimuler la recherche dans ces deux domaines. Pour l'année 1978, Monique Laederach a été choisie comme lauréate par les Bellettrien romands. Ce prix lui a été remis au Château de Neuchâtel, en la Salle des chevaliers, avec le ruban de la Société qui fait de Monique Laederach la première femme à porter les couleurs vert/rouge. A quand la prochaine ? Et félicitations à la lauréate.

Le Zonta, organisation internationale, existe en Suisse depuis 1948. De source américaine, ses origines remontent à 1919. Fondé sur des principes de solidarité et d'humanité, le Zonta se préoccupe, en particulier, d'améliorer le statut de la femme dans tous les domaines, de développer les valeurs morales dans les contacts et activités professionnels, de promouvoir la paix par la compréhension mutuelle, la collaboration et l'amitié au plan mondial. Il existe des clubs Zonta masculins et des clubs Zonta féminins qui se retrouvent en rencontres internationales tous les deux ans. Au niveau mondial, les initiatives d'entraide du Zonta ont pris des dimensions impressionnantes. Ainsi, d'immenses bidonvilles de Colombie ont été dotés de centres médicaux et d'hygiène par le Zonta (grâce aux dons reçus) dont l'un peut héberger 40 000 personnes, un autre 30 000. On compte en Europe 90 clubs zontiens, en Suisse, 10. Le Club Zonta de Neuchâtel groupe 26 membres et date de 1974. Le Zonta suisse vient de nommer à sa présidence une Neuchâteloise, Mme Jeanne Billeter, fondatrice de la section neuchâteloise. Nous lui souhaitons dans cette fonction une activité féconde et enrichissante.

Jenny Humbert-Droz

Jura

Des idées à la pelle

A Delémont, à l'occasion de la « Semaine du Livre », des groupes de femmes ont organisé une journée pour les femmes. Elles l'ont appelée fête-femme.

Un local de restaurant, des tables chargées de bouquins, de la documentation sur l'avortement, une analyse sur la fabrication des magazines féminins, les travaux d'un groupe politique (AFDJ), beaucoup de gens qui passent, regardent, discutent.

On ne fait bien que ce qu'on aime. C'est parce qu'on aime se sentir utile, s'enrichir professionnellement, se faire des amis, qu'on travaille à Manpower.

Manpower.

Le travail j'aime.

